

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procurat(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany, M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

21/06/2022

2022-2906-1 : ESTIVES : Indemnités stagiaires

Date d'affichage

21/06/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été proposé à la commune, par le Centre de formation de Lannemezan, de prendre un stagiaire-berger sur les estives de Bergout-Iseye, Monsieur Christophe AMAR, du 30/05/22 au 30/09/22. Cette personne a été placée auprès de Madame Aurore Lefilleul, pâtre communal, afin d'achever sa formation.

Afin d'aider ce stagiaire, Monsieur le Maire propose de verser une indemnité mensuelle de 300 € à M.AMAR.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal

APPROUVE le versement d'une indemnité mensuelle de 300 € à M. Christophe AMAR, tout au long de son stage, du 30/05/22 au 30/09/22.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany, M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
21/06/2022

2022-2906-2 : RENOVATION GITE DESPOURRINS : Emprunt

Date d'affichage
21/06/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Le Maire rappelle le projet de rénovation du gîte Despourrins. La consultation est terminée, nous allons procéder aux choix des entreprises.

Il explique que sur 360 000 € HT de travaux sur cette opération, la Commune a obtenu un total de 158 281.20 €, une subvention du Département de 72 000 € devrait s'ajouter à ce total, mais nous n'avons pas encore reçu l'arrêté de subvention correspondant.

La Commune devrait donc obtenir un total de 238 281.20 € de subventions pour la rénovation du gîte.

Il propose à l'Assemblée de réaliser un emprunt de 150 000 €, pour financer la participation communale sur ce projet.

3 banques ont été contactées :

- La Banque postale : aucune réponse reçue avec un taux fixe,
- Le Crédit Mutuel
 - Le Crédit Agricole.

Il présente le tableau récapitulatif des offres de prêt obtenues :

Banque	Crédit Mutuel		Crédit Agricole	
Montant		150 000 €		150 000 €
Périodicité		Annuelle		Annuelle
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Taux	1.65 %	1.70 %	1.40 %	1.56 %
Frais de dossier		150 €		400 €

Remboursement anticipé	Possible à tout moment et sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5% du K remboursé par anticipation	Possible à chaque préavis d'un mois et paiement d'une indemnité équivalente à 2 mois d'intérêts, et uniquement, en cas de remboursement en période
------------------------	--	--

Cet emprunt n'ayant pas été prévu au Budget Primitif Communal 2022, le Maire explique qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses

2151(21)-333 VOIRIE 2022 : Réseaux de voirie	40 000,00 €
2181(21)-317GITES COMM : Inst. Généré ; agencements	28 000,00 €
Total	68 000,00 €

Recettes

132(13)-336 Subv. d'investissement	- 82 000,00 €
1641(16) Emprunt	+ 150 000,00 €
Total	68 000,00 €

Le Conseil Municipal ; après avoir pris connaissance des offres reçues, et après en avoir délibéré,

DECIDE de choisir l'offre du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans, avec les caractéristiques de prêt décrites dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet emprunt,

APPROUVE la décision modificative ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany, M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

21/06/2022

Date d'affichage

21/06/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

2022-2906-3 : ANTENNE ORANGE : Acquisition d'une partie du terrain de Mme BONNACIE, Quartier Chapelle St Christau

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le document d'arpentage concernant l'acquisition d'une partie de terrains appartenant à Mme BONNACIE :

- parcelle D12, superficie de 83 m²
- parcelle D13, superficie de 608 m².

Cette acquisition va permettre d'installer l'antenne Orange prévue pour améliorer la réception 4G sur cette partie de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE

l'acquisition de ces terrains, appartenant à Mme BONNACIE, d'une superficie totale de 691 m², pour un montant de 691 € (soit 1 € le m²),

CHARGE

Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany, M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
21/06/2022

Date d'affichage
21/06/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

2022-2906-4 : SUBVENTION 4L TROPHY 2023

Le Maire présente une demande de subvention reçue en Mairie. Deux jeunes, M. LACASTE Florent (habitant d'Accous) et M. TOULET Simon (habitant de Lescun) ont le projet de participer au 4L TROPHY 2023, ils ont créé leur association « Les Palombes d'Iholdy ».

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer une aide de 500 € à l'association « Les Palombes d'Iholdy » pour financer leur participation au 4L TROPHY 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany, M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
21/06/2022

Date d'affichage
21/06/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

2022-2906-5 : CRECHE LES POQUETETS : subvention exceptionnelle

Le Maire présente la situation préoccupante de la crèche « Les Poquetets ».

Cette association se retrouve en difficultés financières cette année suite à une forte baisse des effectifs.

Les Maires de la Vallée d'Aspe se sont réunis le 20 juin pour essayer de trouver une solution à cette situation. Il a été décidé que chaque commune de la Vallée d'Aspe verserait une subvention exceptionnelle à la crèche.

Monsieur le Maire propose de verser une aide de 1 000 € à l'association « Les Poquetets ».

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de donner une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Les Poquetets »

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,

